Logement

Résidences Services / Séniors

Les résidences séniors sont des logements conçus pour accueillir des séniors autonomes en quête d'un lieu de vie alliant indépendance et vie sociale. Ces résidences non médicalisées bénéficient de la présence d'un personnel dédié à l'organisation du quotidien des résidents.

- Résidence Espace et Vie : 20 Cours Tourny - Appartements du T1 au T3 et accompagnement de la vie quotidienne.
- La Résidence Iroise Vie dispose de 20 appartements récents et est adossée à la Résidence médicalisée Les Jardins d'Iroise de Libourne - Chemin du Casse.

Les résidences autonomies

Les résidences autonomie accueillent des personnes âgées principalement autonomes qui ne souhaitent plus vivre chez elles en raison de revenus réduits, d'accès difficile aux commerces ou ayant un sentiment d'isolement.
À Libourne, trois résidences sont gérées par le CCAS :

- Résidence La Carmel (21 rue Pline Parmentier) : 33 T1 bis, 1 T3
- Résidence Henri Moreau (rue du Prés. Doumer) : 3 T1, 18 T1 bis, 2 T2
- Rés. Edmond Michelet (20 rue du M. Lyautey) : 83 T1 bis (en 2025)

Elles s'articulent autour des 4 axes suivants :

- Accueil des personnes âgées autonomes en recherche d'hébergement dans un lieu collectif et sécurisé
- Actions d'assistance dans les divers actes de la vie et de soutien, notamment sur le plan social
- Actions de prévention de la perte d'autonomie
- Actions d'accompagnement dans la recherche de solutions plus adaptées

Prestations complémentaires :

- Restauration du lundi au vendredi midi
- Entretien du linge
- Animations
- Assistance sécurité 24h/24
- Les résidents peuvent faire appel à des services à domicile de leur choix (aides, médecins, infirmiers…).

Demande de logement :
https://www.libourne.fr/citoyenne/seniors/logement?

- Inscription sur Viatrajectoire https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/
- Demande de dossier à l'accueil du CCAS ou par mail à seniors@libourne.fr ou par téléphone au 05 57 55 33 51

Les EHPAD

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (anciennement maisons de retraite) sont des établissements médicalisés au sein desquels sont hébergées des personnes âgées dépendantes. Pour être admis en Ehpad, la personne âgée doit avoir au moins 60 ans et avoir besoin de soins et d'aide quotidiens pour les actes de la vie courante.
Sous certaines conditions, elle peut obtenir des aides pour payer les frais facturés par l'Ehpad.

Les demandes se font sur le site Viatrajectoire :
https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/

- Belles Isles : 112 lits (38 Chemin des Lamproies)
- Victor Schœlcher : 104 lits (112 Rue de la Marne)
- Les Jardins d'Iroise : 40 lits (26 Chemin du Casse)
- Les Charmilles : 46 lits (31 avenue de l'Épinette)
- Colisée : 65 lits (ZA Les Dagueys, rue de Logroño)

La colocation intergénérationnelle

Le principe de la colocation intergénérationnelle : un sénior accepte qu'une personne extérieure à son cercle familial ou amical entre dans son quotidien, elle met à disposition d'un jeune une chambre sous son toit et en échange, celui-ci offre un peu de présence et des moments de convivialité.
Renseignements :

- Association Vivre Avec
- 40 rue du Sablonat - 63800 Bordeaux
- 05 57 95 66 02

L'accès au logement social

Vous souhaitez déposer une demande de logement social en lien avec les bailleurs sociaux.
Vous pouvez déposer votre demande en ligne sur le site : https://demande-logement-social.gouv.fr
Vous avez besoin d'aide pour compléter votre demande ?

- Rendez-vous au CCAS de Libourne : 05 57 55 33 70

Adapter son logement

En complément des dispositifs proposés par La Cali et la ville de Libourne, le CCAS missionne l'Association SOLIHA pour la réalisation d'un diagnostic d'ergothérapeute à votre domicile. Cette visite comprend un entretien médical et une analyse multidimensionnelle de la situation du bénéficiaire.
Peuvent bénéficier de la prise en charge du diagnostic d'ergo-thérapeute par le CCAS, les personnes physiques justifiant de leur résidence principale à Libourne, âgées de 70 ans et plus, non éligibles aux conditions de ressources de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), et dont la demande aura été validée par le CCAS.
Il pourra s'agir de propriétaires occupants, de locataires, ou de propriétaires bailleurs pour un logement occupé par un locataire répondant aux conditions d'âge.
D'autres dispositifs complémentaires existent : caisses de retraite, complémentaire Agirc Arrco.

Renseignements : CCAS Service Évaluation

- contactevaluation@libourne.fr
- 05 57 55 33 70

Dispositifs existants

La Cali

- 05 24 24 22 31
- www.habitatdurable.lacali.fr

Action cœur de ville inCité

- 06 19 82 31 19
- aideauxtravaux-libourne@incite-bordeaux.fr

HOTEL DE VILLE
42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h